

PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

FORMATION CERTI CREA

**Créateur ou repreneur
d'une exploitation agricole,
un parcours de formation
pour bien démarrer**

Un accompagnement pour :

- Sécuriser sa création ou sa reprise d'entreprise agricole
- Limiter le risque d'échec
- Contribuer au renouvellement des générations

<https://centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr>

Certification Professionnelle CERTI CREA « Création ou reprise d'une entreprise agricole » : un parcours de formation pour devenir chef d'exploitation agricole



Un nouveau dispositif de formation ambitieux pour :

- Permettre au porteur de projet d'acquérir les **compétences indispensables** pour mener à bien son projet agricole.
- Être capable de construire un projet durable et rémunérateur en intégrant les spécificités du monde agricole.

Une **formation certifiante** créée par les Chambres d'Agriculture de France et reconnue au Répertoire Spécifique (RS), permettant l'accès au CPF et éligible à divers financements (sous conditions).

Un parcours modulaire individualisé :

Deux modules principaux

Deux modules optionnels en fonction du projet

Moi, demain, chef d'entreprise

3 jours

- Notions juridiques, fiscales et sociales
- Gestion des risques, du temps, qualité de vie au travail
- Rencontre des partenaires
- Baux ruraux
- Réglementations de l'exploitation

Entreprendre en agriculture

3 jours

- Éléments de comptabilité et de gestion
- Étude prévisionnelle
- Financements, subventions, aides PAC
- Budget de trésorerie du projet
- Outil web de calcul du temps de travail entreprise
- Construction d'une stratégie d'entreprise

S'associer, les bases d'une bonne relation

1 jour

- Fonctionnement entre associés : communication interpersonnelle régulière
- Sécurisation du fonctionnement par le règlement intérieur.

Bien commercialiser en circuits courts

2 jours

- Bases des réglementations sanitaires, de sécurité, de signalétique, de vente...
- L'étude de marché pour positionner et adapter son offre.

Une évaluation en 3 étapes :

- Quiz en ligne
- Étude de cas sur son projet d'installation
- Présentation orale de son projet devant un comité composé d'un professionnel et d'un conseiller

Nos + :

- **5 conseillers formateurs experts**
- **Création de livrables pour présentation auprès des banques, des partenaires ...**

Un financement adapté pour chacun



45 jours avant chaque démarrage de formation, une analyse du financement est réalisée individuellement.

Quels sont les fonds de formation mobilisables en fonction de votre situation personnelle ?

Cas n°1 : votre compte CPF est suffisant pour tous les modules de formations à suivre.

- Vous mobilisez pour chaque formation votre CPF.
- Votre compte formation sera réduit du montant des formations suivies.
- Vous n'avez rien à payer pour les frais de formation.

Cas n°2 : votre compte CPF est insuffisant pour suivre une formation.

- Vous mobilisez votre CPF à hauteur de son montant disponible, et cochez « autres financements »
 - Vous financez le solde manquant avec des financements autres, voir cas 4 ou 5 (salarié avec OCAPIAT)
- A défaut, vos fonds propres.

Cas n°3 : votre compte CPF = 0 € ou vous êtes déjà cotisant à Vivea (agriculteur, cotisant solidaire, aide familial, conjoint collaborateur)

- Vivea finance vos modules de formations si vous avez cotisé et si vous êtes à jour de vos cotisations.

Cas n°4 : vous êtes allocataire Pôle Emploi, vous pouvez demander une prise en charge des formations

- Rapprochez-vous de Pôle Emploi pour les conditions d'éligibilité.

Cas n°5 : vous êtes salarié, vous demandez à votre OPCO, ou vous rentrez dans le cadre d'une démission-reconversion

- Rapprochez-vous de votre OPCO (OCAPIAT, ...) pour les conditions d'éligibilité ou abondement au CPF
- Avant une démission-reconversion, vérifiez votre éligibilité : <https://demission-reconversion.gouv.fr/>

Les étapes pour s'inscrire

Un dispositif qui s'insère dans l'accompagnement futur installé

- **Positionnement des compétences** réalisé lors du **rendez-vous PPP**.
- **Choix des sessions** de formation en fonction des échéances du projet (dates au verso et dates régionales)
- **Inscription prévisionnelle** à 1, 2, 3 ou 4 modules de formation à la Chambre d'agriculture.
- **Analyse** avec une assistante formation des fonds de formation mobilisables (CPF, OCAPIAT, Vivea, Pôle Emploi, fonds propres...). Des pièces justificatives seront demandées.
- **Validation** de l'inscription définitive par la Chambre d'agriculture et envoi des convocations.

Les délais et le lien avec le montage du projet de création-reprise d'exploitation agricole ?

Pour réaliser la totalité des modules formations et l'évaluation, un délai minimum de 6 semaines est à prévoir. Le passage devant le comité-jury devra être réalisé au plus tard dans les 6 mois après le 1^{er} module.

La formation CERTICREA se réalise en amont du montage du projet et du dépôt de demande des aides DJA car les éléments abordés lors du parcours vous servent à préciser et finaliser votre projet.